Version 1.2 Date de révision 10/01/2023 Date d'impression 04/27/2025

SECTION 1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

Nom de la matière : ZEP STAIN AWAY BLEACH_12KG

Numéro de la matière : 658722C

Détails concernant le fabricant ou le fournisseur

Société : Zep Inc.

Adresse : 11627 - 178 Street

Edmonton, Alberta T5S 1N6

Canada

Téléphone : Services de conformité - 877-428-9937

Numéros d'appel d'urgence

Pour toute information sur la : Services de conformité - 877-428-9937

fiche technique

Pour toute urgence médicale : Numéro gratuit 877-541-2016 - Tous les appels sont

enregistrés

Pour toute urgence liée au : CHEMTREC: 800-424-9300 - Tous les appels sont

transport enregistrés.

Utilisation recommandée du produit et restrictions d'utilisation

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Aperçu des urgences

Aspect	poudre
Couleur	blanc
Odeur	inodore

Classification SGH

Matières solides comburantes : Catégorie 2 Toxicité aiguë (Oral(e)) : Catégorie 4 Lésions oculaires graves : Catégorie 1

Éléments d'étiquetage SGH

Pictogrammes de danger :



Flamme audessus d'un cercle



Point d'exclamation

Version 1.2 Date de révision 10/01/2023 Date d'impression 04/27/2025

Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H272 Peut aggraver un incendie; comburant.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

Conseils de prudence : **Prévention**:

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des

étincelles, des flammes nues et de toute autre source

d'inflammation. Ne pas fumer.

P220 Tenir à l'écart des vêtements et d'autres matières

combustibles.

P264 Se laver la peau soigneusement après manipulation. P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

P280 Porter des gants de protection/ un équipement de

protection des yeux/ du visage.

Intervention:

P301 + P312 + P330 EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise. Rincer

la bouche.

P305 + P351 + P338 + P310 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un

médecin.

P370 + P378 En cas d'incendie: Utiliser du sable sec, une poudre chimique ou une mousse anti-alcool pour l'extinction.

Elimination:

P501 Éliminer le contenu/récipient dans le lieu d'élimination

conformément à la réglementation locale.

SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Substance/mélange : Mélange

Composants dangereux

Nom Chimique	NoCAS	Concentration [%]
carbonate de disodium, composé avec peroxyde d'hydrogène(2:3)	15630-89-4	>= 80 - <= 100

SECTION 4. PREMIERS SECOURS

Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.

Consulter un médecin.

Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin

traitant.

Ne pas laisser la victime sans surveillance.

En cas d'inhalation : En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et

appeler un médecin.

Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

Version 1.2 Date de révision 10/01/2023 Date d'impression 04/27/2025

En cas de contact avec la

peau

: En cas de contact avec la peau, bien rincer à l'eau.

Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au

moins 15 minutes.

En cas de contact avec les

yeux

: Même de petites éclaboussures dans les yeux peuvent

provoquer des lésions irréversibles des tissus et une cécité.

Enlever les lentilles de contact.

Protéger l'oeil intact.

Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.

En cas de contact, rincer les yeux immédiatement avec

beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin

spécialiste.

En cas d'ingestion : Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.

Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

NE PAS faire vomir sauf sur instructions d'un médecin ou d'un

centre anti-poison.

Transporter immédiatement la victime à l'hôpital.

Principaux symptômes et effets, aigus et différés

: Les effets sont immédiats et retardés.

Les symptômes peuvent inclure une dépression du système nerveux central, entraînant des maux de tête, nausées et/ou

vertiges.

Les effets dépendent de l'exposition (dose, concentration,

durée de contact).

Les symptômes peuvent inclure boursouflure, irritation,

brûlures et douleur. Nocif en cas d'ingestion.

Provoque de graves lésions des yeux.

Voir tous les dangers potentiels en section 2 de la FDS.

Avis aux médecins

Traiter les symptômes. Les symptômes peuvent être

retardés.

Consulter un spécialiste du traitement antipoison

immédiatement en cas d'ingestion ou d'inhalation de grandes quantités ou en cas de contacts avec de grandes parties du

corps.

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction

appropriés

: Mousse résistant à l'alcool Dioxyde de carbone (CO2)

Poudre chimique sèche

Moyens d'extinction

inappropriés

: Jet d'eau à grand débit

Dangers spécifiques pendant

la lutte contre l'incendie

: Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les

égouts ou les cours d'eau.

Version 1.2 Date de révision 10/01/2023 Date d'impression 04/27/2025

Produits de combustion

dangereux

Méthodes spécifiques

d'extinction

: On ne connaît aucun produit de combustion dangereux

: Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions

locales et à l'environnement proche.

Information supplémentaire : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la

rejeter dans les canalisations.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en

vigueur.

Pour de raisons de sécurité en cas d'incendie, les bidons doivent être entreposés séparément, dans des enceintes

fermées.

Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir complètement les

conteneurs fermés.

Équipements de protection particuliers des pompiers

: Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la

lutte contre l'incendie, si nécessaire.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence : Utiliser un équipement de protection individuelle.

Éviter la formation de poussière. Éviter l'inhalation de la poussière.

Précautions pour la protection de l'environnement

: Éviter que le produit arrive dans les égouts.

Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est

possible en toute sécurité.

En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions

locales.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

: Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un aspirateur antistatique ou d'une brosse humide et le placer dans un conteneur pour l'élimination conformément aux

réglementations locales (voir chapitre 13).

Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour

l'élimination.

SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Conseils pour une manipulation sans danger

: Éviter la formation de particules respirables.

Ne pas inhaler les vapeurs/poussières. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Équipement de protection individuel, voir section 8. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Eliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations

locales et nationales.

Conditions de stockage sures

: Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré.

Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker

verticalement afin d'éviter tout écoulement.

Version 1.2 Date de révision 10/01/2023 Date d'impression 04/27/2025

Matières à éviter : Ne pas entreposer près des acides.

Agents réducteurs forts

SECTION 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

Mesures d'ordre technique : ventilation efficace dans toutles les zones de traitement

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : Utiliser une protection respiratoire adéquate sauf en présence

d'une ventilation locale par aspiration ou s'il est démontré que l'exposition est dans les limites préconisées par les directives

d'exposition.

Protection des mains

Matériel : Gants

Remarques : Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des

gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste de

travail spécifique.

Protection des yeux : Il doit y avoir accès à de l'eau propre pour se rincer les yeux.

Parmi les options : postes ou douches pour se rincer les yeux

ou flacons rince-œil contenant de l'eau pure.

Lunettes de sécurité à protection intégrale

Porter un écran-facial et des vêtements de protection en cas

de problèmes lors de la mise en oeuvre.

Protection de la peau et du

corps

: Tenue de protection étanche à la poussière

Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste

de travail.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

Ne pas fumer pendant l'utilisation.

Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la

journée de travail.

SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect : poudre

Couleur : blanc
Odeur : inodore

Seuil olfactif : Donnée non disponible

pH : 10.4 - 10.6, 1 %(en solution aqueuse)

Point d'ébullition : Donnée non disponible

Version 1.2 Date de révision 10/01/2023 Date d'impression 04/27/2025

Point d'éclair

Donnée non disponible

Taux d'évaporation : Donnée non disponible Limite d'explosivité, : Donnée non disponible

supérieure

Limite d'explosivité, inférieure : Donnée non disponible Pression de vapeur : Donnée non disponible Densité relative : Donnée non disponible

Densité : 1.1 g/cm3

Solubilité(s)

octanol/eau

Hydrosolubilité : partiellement soluble

Coefficient de partage: n- : Donnée non disponible

Température d'auto-

inflammabilité

: Donnée non disponible

Décomposition thermique : Donnée non disponible

Viscosité

Viscosité, cinématique : Donnée non disponible

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité : Stable

Stabilité chimique : Stable dans des conditions normales.

Possibilité de réactions

dangereuses

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les prescriptions.

Les poussières peuvent former un mélange explosif avec l'air.

Conditions à éviter : Éviter les températures au-dessus de 60 °C, la lumière du

soleil directe et le contact avec des sources de chaleur.

Exposition à l'humidité.

Matières incompatibles : Agents réducteurs

Des matières combustibles

Matières organiques

Acides

Produits de décomposition

dangereux

: Dioxyde de carbone (CO2)

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Version 1.2 Date de révision 10/01/2023 Date d'impression 04/27/2025

Effets potentiels sur la santé

Condition médicale aggravée : Aucun(e) à notre connaissance.

Symptômes d'une surexposition

: Les effets sont immédiats et retardés.

Les symptômes peuvent inclure une dépression du système nerveux central, entraînant des maux de tête, nausées et/ou

vertiges.

Les effets dépendent de l'exposition (dose, concentration,

durée de contact).

Les symptômes peuvent inclure boursouflure, irritation,

brûlures et douleur. Nocif en cas d'ingestion.

Provoque de graves lésions des yeux.

Voir tous les dangers potentiels en section 2 de la FDS. Traiter les symptômes. Les symptômes peuvent être

retardés.

Consulter un spécialiste du traitement antipoison

immédiatement en cas d'ingestion ou d'inhalation de grandes quantités ou en cas de contacts avec de grandes parties du

corps.

Cancérogénicité:

IARC Aucun composant de ce produit présent à des concentrations

plus grandes que ou égales à 0,1% n'a été identifié comme cancérigène probable, possible ou reconnu pour l'homme par

IARC.

ACGIH Aucun composant de ce produit présent à des concentrations

plus grandes que ou égales à 0,1% n'a été identifié comme cancérigène ni comme cancérigène possible par ACGIH.

Toxicité aiguë

Composants:

carbonate de disodium, composé avec peroxyde d'hydrogène(2:3):

Toxicité aiguë par voie

: DL50 oral Rat: 1,034 mg/kg

orale

Toxicité aiguë par voie

: DL50 dermal Lapin: > 2,000 mg/kg

cutanée

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Produit:

Remarques: Peut provoquer une irritation de la peau chez les personnes sensibles.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Produit:

Remarques: Peut provoquer des lésions oculaires irréversibles.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Donnée non disponible

Version 1.2

Date de révision 10/01/2023

Date d'impression 04/27/2025

Mutagénicité sur les cellules germinales

Donnée non disponible

Cancérogénicité

Donnée non disponible

Toxicité pour la reproduction

Donnée non disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Donnée non disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Donnée non disponible

Toxicité par aspiration

Donnée non disponible

Information supplémentaire

Produit:

Remarques: Donnée non disponible

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Donnée non disponible

Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible

Potentiel de bioaccumulation

Produit:

octanol/eau

Coefficient de partage: n- : Remarques: Donnée non disponible

Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

Autres effets néfastes

Donnée non disponible

Produit:

Information écologique

supplémentaire

: Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu

professionnelle., Toxique pour les organismes

aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Version 1.2 Date de révision 10/01/2023 Date d'impression 04/27/2025

SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination

Déchets de résidus : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours

d'eau ou le sol.

Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des

emballages déjà utilisés.

Eliminer le produit conformément à la réglementation locale

en vigueur.

Emballages contaminés : Vider les restes.

Eliminer comme produit non utilisé. Ne pas réutiliser des récipients vides.

Ne pas brûler les fûts vides ni les exposer au chalumeau.

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Transportation Regulation (TDG) / Règlement Pour Le Transport (TMD): (Canada): UN1479, OXIDIZING SOLID, N.O.S., (SODIUM CARBONATE PEROXYHYDRATE), 5.1, III

Transportation Regulation / Règlement Pour Le Transport: IMDG (Vessel): UN1479, OXIDIZING SOLID, N.O.S., (SODIUM CARBONATE PEROXYHYDRATE), 5.1, III

Transportation Regulation / Règlement Pour Le Transport: IATA (Cargo Air): UN1479, Oxidizing solid, n.o.s., (SODIUM CARBONATE PEROXYHYDRATE), 5.1, III

Transportation Regulation / Règlement Pour Le Transport: IATA (Passenger Air): UN1479, Oxidizing solid, n.o.s., (SODIUM CARBONATE PEROXYHYDRATE), 5.1, III

Transportation Regulation / Règlement Pour Le Transport: 49 CFR (USA): UN1479, Oxidizing solid, n.o.s., (SODIUM CARBONATE PEROXYHYDRATE), 5.1, III

Ce produit, tel que livré au consommateur, est conforme aux exigences d'emballage pour l'expédition par transport routier en vertu de la réglementation canadienne sur le Transport des marchandises dangereuses. Les autres classifications relatives au transport indiquées ci-dessus le sont uniquement à titre de référence et ne garantissent pas que l'emballage convient à l'expédition du produit en vertu de ces autres réglementations du transport.

SECTION 15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

Ce produit a été classifié conformément aux critères de risque du RPD et la FS contient tous les renseignements qu'exige le RPD

Version 1.2 Date de révision 10/01/2023 Date d'impression 04/27/2025

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

TSCA Dans l'inventaire TSCA

LIS Tous les composants de ce produit sont sur la liste canadienne LIS

Pour de plus amples renseignements sur le type de notification exigé pour d'autres régions, veuillez communiquer avec le groupe réglementaire du fabricant.

Légende applicable aux acronymes d'inventaire et aux zones de validité :

TSCA (USA), LIS (Canada), LES (Canada)

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

WHMIS - GHS information sur l'étiquette:

Pictogrammes de danger



Flamme audessus d'un cercle



Corrosion



d'exclamation

Mention d'avertissement Mentions de danger Danger:

Peut aggraver un incendie; comburant. Nocif en cas d'ingestion. Provoque de graves

lésions des yeux.

Conseils de prudence

Prévention: Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Tenir à l'écart des vêtements et d'autres matières combustibles. Se laver la peau soigneusement après manipulation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Porter des gants de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

Intervention: EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin

Intervention: EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise. Rincer la bouche. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin. En cas d'incendie: Utiliser du sable sec, une poudre chimique ou une mousse anti-alcool pour l'extinction.

Elimination: Éliminer le contenu/récipient dans le lieu d'élimination conformément à la réglementation locale.

Version:	1.2
Date de révision:	10/01/2023
Date d'impression:	04/27/2025

Nous croyons que les présentes affirmations, informations techniques et recommandations sont fiables, mais elles sont fournies sans garantie d'aucune sorte. Les informations de ce document s'appliquent à ce composant spécifique tel que fourni. Elles peuvent ne pas être valides pour ce matériel si celui-ci est utilisé en combinaison avec n'importe quel autre composant. Il incombe à l'utilisateur de mener ses propres recherches pour déterminer la pertinence et l'applicabilité des informations fournies dans le cadre de ses besoins particuliers. La présente fiche technique a été élaborée par l'organisme des services de conformité désigné pour ce fabricant, fournisseur ou distributeur.

Version 1.2 Date de révision 10/01/2023 Date d'impression 04/27/2025